



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

FLASH' INFO



20 août 2021

Bulletin d'information sécheresse

Situation au 20/08/21

Niveau de crise sur la zone Argens :
**Mesures de gestion des canaux d'irrigation en étiage sur le bassin
versant Caramy-Issole**

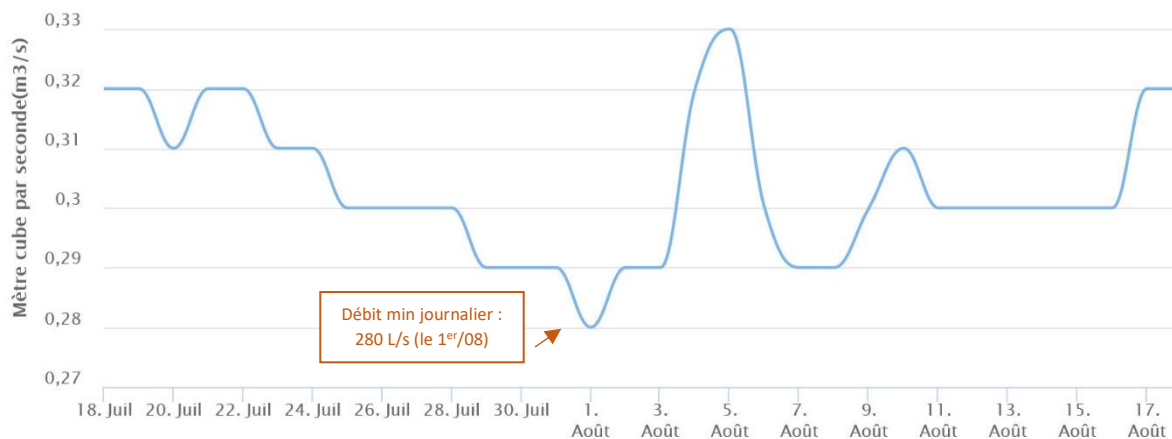
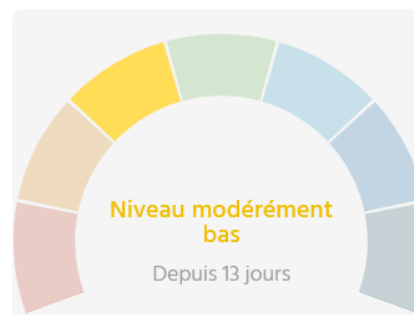
> Niveau des cours d'eau

STATION 1 : Le Caramy à VINS-SUR-CARAMY [Les Marcounious]

Débit journalier au 19/08 : **320 L/s**

> *niveau modérément bas (depuis 13 jours)*

Débit moyen journalier (du 18/07 au 18/08) : **300 L/s**



Débits du Caramy à Vins du 18 juillet au 18 août 2021 (Source : Info-Sécheresse)

Seuil sécheresse	CARAMY à Vins (en L/s)
Alerte	455
Alerte renforcée	365
Crise	279

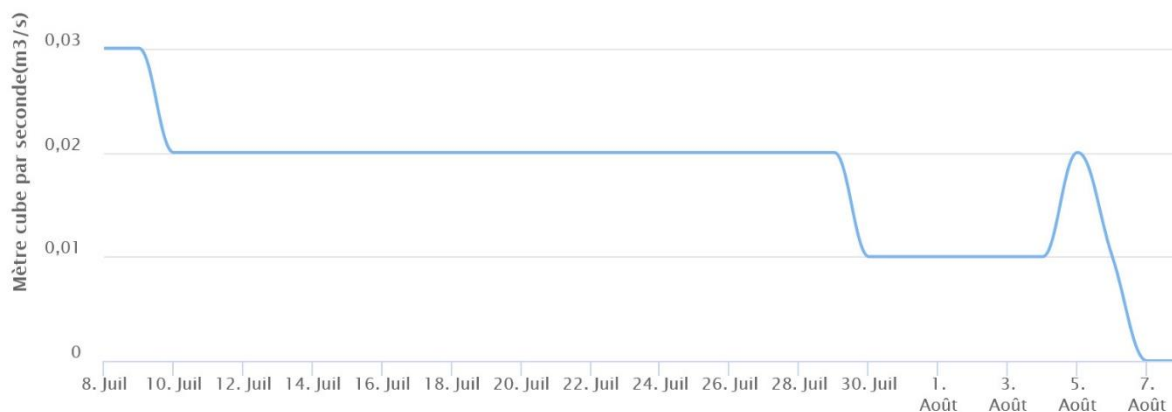
Seuil atteint à la *mi-juin et fin juin*

Seuil atteint depuis le **15/07** (35 jrs consécutifs)

STATION 2 : L'Issole à CABASSE [Pont des Fées]

Débit journalier au 19/08 : *indéfini*

Débit moyen journalier (du 08/07 au 08/08) : **20 L/s**

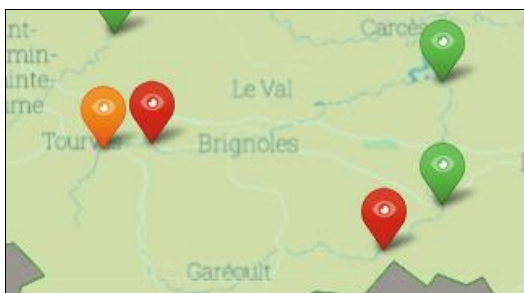


Débits de l'Issole à Cabasse du 08 juillet au 08 août 2021 (Source : Info-Sécheresse)

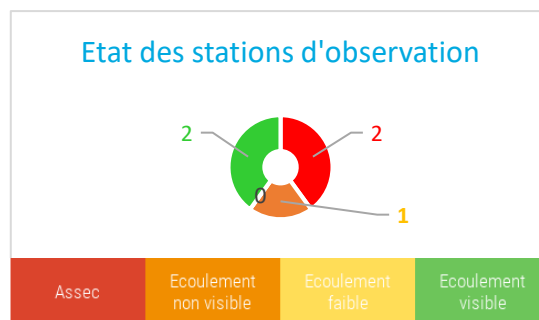
Stations de jaugeages et d'observations

Les jaugeages mensuels réalisés par le Syndicat Mixte de l'Argens et la Fédération de Pêche du Var fin juillet 2021 affichent **des niveaux bas** sur le Caramy (8 stations de mesures de débits sur 9 \leq à 260 L/s) et **très bas** sur l'Issole (8 stations sur 9 \leq à 57 L/s).

Le réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) présente les données sur l'écoulement des cours d'eau pendant la période estivale. Au 26 juillet 2021, des assecs sont observés sur le Caramy entre Brignoles et Tourves [sous le Chapelle de la Gayolle] et sur l'Issole à Besse [pont de la RD13].



Source : ONDE – Office français de la biodiversité



> Arrêtés sécheresse (rétrospective pour la zone Argens)

Le préfet du Var a placé l'ensemble du Département du Var **en vigilance sécheresse** (> **arrêté du 22 avril 2021**).

Le bassin versant de l'Argens a été placé successivement en **alerte renforcée** puis en **crise sécheresse** (> **arrêtés du 05 juillet et du 05 août 2021**).

Mesures de restriction des CANAUX en situation de CRISE Sécheresse sur le bassin ARGENS

- **Débit dérivé dans le canal limité à la satisfaction des usages prioritaires** : santé, sécurité civile, approvisionnement en eau potable
- **Interdiction d'arrosage à l'exception des cultures spécialisées**



Gestion du déficit sur le bassin Caramy Issole : des précisions et prescriptions complémentaires pour les gestionnaires de canaux

Quelles mesures de limitation applicables localement selon les différents stades ?

La commission territoriale du Syndicat Mixte de l'Argens réunie le 10/02/2021 à Brignoles a permis de restituer les résultats de l'étude globale des canaux réalisée sur le bassin Caramy Issole (*BRLi - 2018*).

Les préconisations pour une meilleure gestion de la ressource ont été présentées par le bureau d'étude et discutées avec les nombreux représentants d'ASA, collectivités et partenaires conviés.

Suite aux évolutions du plan sécheresse, une mise à jour des fiches pratiques issues de l'étude est ici proposée afin d'adapter la réglementation pour chaque ouvrage et favoriser sa mise en œuvre sur le territoire (*documents de travail en cours d'actualisation par la Chambre d'agriculture ci-dessous*).

Détermination et maintien des débits réservés

Cette obligation renforcée par la loi sur l'eau de 2006 a pour objectif de maintenir davantage d'eau dans les rivières.

La notification par le Préfet des valeurs définies pour chaque ouvrage ayant débuté sur la zone Caramy Issole en 2020 (période de démarrage du plan de gestion de la ressource en eau – PGRE), la démarche se poursuit en 2021 et doit faire l'objet d'une série **d'arrêtés préfectoraux** portant reconnaissance d'existence et prescriptions particulières pour chaque prise d'eau.

L'enjeu étant de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces tout en satisfaisant les besoins agricoles, le recours au mécanisme de modulation (jusqu'au 1/20^{ème} du débit moyen du cours d'eau) pourra si nécessaire être une base de discussion aux échanges.

Pour cela, une phase de concertation entre services de l'Etat et gestionnaires est envisagée dans le cadre d'un prochain atelier de la cellule d'appui aux canaux animée par la Chambre d'agriculture.

En savoir + :

- Arrêté préfectoral crise sécheresse du 03 août 2021 – bassin de l'Argens : [cliquez-ici](#)
- Fiches canaux – gestion sécheresse Caramy (*doc_provisoire 2021*) : [cliquez-ici](#)
- Fiches canaux – gestion sécheresse Issole (*doc_provisoire 2021*) : [cliquez-ici](#)
- Tableau des réductions des usages non agricoles par niveau sécheresse : [cliquez ici](#)
- Liste des cultures spécialisées exemptées de restrictions : [cliquez-ici](#)

Contacts utiles :

Gilles CAUVIN - Chargé de mission Gestion quantitative de l'eau : 04 94 50 54 83 - 06 14 52 08 06 - gilles.cauvin@var.chambagri.fr

Elus référents : Frédéric AMBARD – Sylvain AUDEMARD - Yves JULLIEN

Bulletin réalisé dans le cadre du programme 2021 sur la « préservation de la ressource en eau » mené en partenariat avec l'Agglomération Provence Verte et avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du CASDAR.

